

Communiqué de presse

Bruxelles, 24 juin 2024

L'AFMPS publie son rapport annuel 2023 : tous nos chiffres, résultats et principaux projets

Bien que l'année 2023 enregistre une hausse de notifications d'indisponibilité des médicaments temporaire, l'agence a une nouvelle fois démontré son efficacité en assurant la gestion la plus efficace possible des stocks de médicaments, comme dans le cas des thrombolytiques. L'AFMPS a également joué son rôle dans la protection de la santé publique en augmentant de 30 % le nombre d'enquêtes sur des médicaments et dispositifs illégaux et de plus de 40 % les inspections dans les pharmacies ouvertes au public.

Le [rapport annuel](#) met en lumière notre engagement continu à garantir la sécurité, la qualité et l'efficacité des médicaments et produits de santé disponibles sur le marché belge. Ce rapport offre une vision détaillée des activités, des inspections, des recherches et des initiatives stratégiques menées par l'AFMPS pour protéger et promouvoir la santé publique. Des changements internes à des projets internationaux, découvrez le travail de l'AFMPS durant l'année 2023.

Quelques chiffres clés

- 3 596 notifications d'indisponibilité temporaire de médicaments ont été introduites dans [PharmaStatut](#). 1,14 % des indisponibilités étaient catégorisées comme critiques.
- 8 017 notifications d'effets indésirables ont été reçues concernant des médicaments à usage humain.
- 3 551 colis postaux contenant des produits non conformes en provenance d'en dehors de l'Espace économique européen ont été bloqués. Cette augmentation de 66 % est principalement due à l'affinement des profils de risque en collaboration avec les douanes et à une hausse des ressources et des capacités.
- 1 152 nouvelles autorisations de médicaments en Belgique dans la banque de données Medicinal Product Management ont été ajoutées. 886 pour des médicaments à usage humain et 266 à usage vétérinaire.
- 622 demandes d'essais cliniques ont été traitées.
- 1 654 215 notifications d'implantation et d'explantation de dispositifs médicaux ont été reçues dans le Registre central de traçabilité. Soit une augmentation de plus de 300 %.
- 679 enquêtes sur des médicaments et des dispositifs médicaux illégaux ont été menées.
- 1 744 inspections ont été effectuées, dont 477 dans les pharmacies ouvertes au public.
- 1 713 questions de citoyens et professionnels de la santé concernant la disponibilité de médicaments à usage humain ont obtenu une réponse. Soit une moyenne de 7 questions par jour.
- 189 questions parlementaires ont été répondues.
- Plus de 368 questions presse enregistrées dans notre tableau de bord ont été traitées.

Accomplissements mis en avant

Une fois de plus, nous avons laissé nos experts expliquer les travaux qui les ont occupés cette année. La question de l'indisponibilité des médicaments est abordée par la cellule Indisponibilités qui explique comment l'AFMPS a permis d'empêcher une rupture de stock totale de thrombolytiques. « Une coordination et une coopération approfondies sur tous les aspects de ce processus complexe, ainsi qu'une gestion de crise efficace, sont vraiment essentielles pour protéger la santé publique et sauver des vies. »

Vous pourrez également lire des témoignages mettant en avant la collaboration entre plusieurs services de l'AFMPS avec la création de [PharmaInfo](#). Mais également la collaboration entre différentes instances, comme dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.

L'année 2023 a également été marquée par notre premier changement d'administrateur général depuis la création de l'agence. Xavier De Cuyper a laissé sa place à Hugues Malonne, qui a été désigné par le gouvernement fédéral en septembre 2023.

Un message de Hugues Malonne, administrateur général de l'AFMPS

« Je tiens à remercier tous les collaborateurs de l'AFMPS pour leur rigueur et leur professionnalisme, ainsi que tous nos partenaires externes pour leur soutien et leur confiance. C'est grâce à leur engagement que nous pourrions maintenir notre rôle essentiel dans la protection de la santé publique. »

Pour en savoir plus

Découvrez l'ensemble des réalisations et projets de l'année 2023 dans [le rapport annuel numérique](#) de l'AFMPS. Nous voulons améliorer notre rapport annuel chaque année. C'est pourquoi nous vous invitons à donner votre avis sur le rapport annuel par le biais [d'un sondage en ligne](#).

Si vous souhaitez être tenu au courant des communiqués de presse de l'AFMPS ainsi que du matériel de communication en lien avec ces communiqués, envoyez un e-mail à comm@afmps.be et suivez l'AFMPS sur les médias sociaux :



Plus d'informations

division Communication - + 32 2 528 40 12 - comm@afmps.be

À propos de l'AFMPS

En Belgique, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) est l'autorité compétente pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments et des produits de santé (dispositifs médicaux et accessoires, matières premières, sang et ses composants d'origine humaine, matériel corporel humain), tant à usage humain que vétérinaire, en développement clinique et sur le marché.